



UNESCO-PARIS



Mouvement des Non-alignés

PROJET

CONFERENCE CONJOINTE CHEFS DE DELEGATIONS DU G77 ET DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNES DURANT LA 37EME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO

Nous, Chefs de Délégations des États membres du Groupe des 77, Chapitre de Paris, et du Mouvement des Pays Non-Alignés à l'UNESCO, réunis à Paris le 6 novembre 2013 à l'occasion de la 37^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO :

Saluant l'approche du 50^{ème} anniversaire du Groupe des 77 qui sera célébré en 2014, et reconnaissant l'importance du Groupe et sa contribution à la solidarité et à la coopération internationale.

Déclarons ce qui suit :

1. *Réaffirmons* notre profond attachement à l'Acte Constitutif de l'UNESCO, dont l'énoncé de mission actuel trace parfaitement les grandes lignes d'action à suivre et insistons sur l'importance du caractère intergouvernemental de l'Organisation qui permet l'existence d'un multilatéralisme actif et efficient.
2. *Réaffirmons également* la validité, la spécificité et la pertinence des cinq domaines d'action ou Grands Programmes de l'UNESCO, que sont : l'Education, la Culture, les Sciences Exactes et Naturelles, les Sciences Sociales et Humaines et la Communication et l'Information.
3. *Insistons* sur l'importance d'améliorer l'efficience et l'efficacité de ces Grands Programmes sur le terrain, pour pouvoir véritablement contribuer à l'élimination de la pauvreté, au développement durable, au dialogue interculturel et surtout à la consolidation de la paix.
4. *Rappelons* que l'UNESCO doit se concentrer sur des programmes phares qui contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
5. *Rappelons* la Résolution A/RES/67/18 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Enseignement de la démocratie » et adoptée à l'unanimité le 28 novembre 2012, où l'Assemblée Générale « Encourage... l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [...] à intensifier leurs efforts afin de promouvoir les valeurs de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, du respect de la diversité religieuse et culturelle et de la justice par l'enseignement ».



UNESCO-PARIS



Mouvement des Non-alignés

6. *Réaffirmons* que l'UNESCO doit, plus que jamais, promouvoir une culture de tolérance, d'égalité des genres, de pleine participation des jeunes à une société juste, et sauvegarder notre héritage culturel. L'UNESCO ne doit plus rester inaudible quand la paix mondiale est menacée.

7. *Soulignons* également que l'UNESCO devrait considérer comme l'une de ses tâches prioritaires l'éducation à la paix et au développement. Un monde de paix a besoin du développement de médias libres, indépendants et pluralistes.

8. *Réaffirmons* notre ferme engagement en faveur du Secteur des Sciences Sociales et Humaines et insistons sur la nécessité d'intégrer l'éthique et sa dimension normative dans ses différents Programmes et activités. De plus, nous réaffirmons notre appui au Programme MOST (Gestion des Transformations Sociales), axé sur la promotion de l'inclusion sociale et de l'égalité à travers la recherche sur l'élaboration des politiques publiques et sur le développement durable.

9. *Reconnaissons* que l'éducation est un bien public et un droit humain fondamental, et insistons sur l'importance pour l'UNESCO de préserver et de renforcer son mandat et son leadership dans le domaine de l'éducation, la priorité des priorités de l'Organisation, notamment à travers l'Education Pour Tous (EPT). L'UNESCO doit accélérer la mise en œuvre des six objectifs de Dakar d'ici à 2015, notamment en redoublant d'efforts pour combattre l'analphabétisme au niveau mondial, en promouvant les échanges de bonnes pratiques et la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. De plus l'UNESCO doit renforcer son leadership dans la coordination mondiale de l'EPT et l'aboutissement de ses objectifs, pour empêcher leur dilution et leur dispersion au sein d'un agenda global post-2015, promouvant les synergies et la cohérence au niveau des initiatives mondiales sur l'éducation.

10. *Insistons* sur le rôle crucial que joue l'UNESCO en faveur de la promotion de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFT-TVET), ainsi que de la Science, instruments importants au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté. À cet égard la Science pour Tous devrait être poursuivie et défendue avec énergie par notre Organisation.

11. *Soulignons* que l'UNESCO doit renforcer ses actions à travers l'amélioration des programmes phares en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), y compris le Programme Information pour tous (PIPT) et le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), qui se sont révélés adaptés et performants en répondant aux besoins des pays en développement, ce qui permettra de contribuer à l'accélération du développement économique et à l'amélioration de l'accès à l'information et à la connaissance.



UNESCO-PARIS



Mouvement des Non-alignés

12. *Réaffirmons* notre appui à la Priorité Afrique et saluons les nouvelles approche et stratégie adoptées en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle des actions en cours et à venir. Nonobstant ce qui précède, il convient de mieux définir le périmètre d'action de la priorité Afrique et de décentraliser du personnel du Siège vers les bureaux hors Siège et de s'assurer de l'efficacité opérationnelle des actions mises en œuvre.

13. *Réaffirmons également* la nécessité pour l'UNESCO d'appuyer les Petits États insulaires en développement (PEID) dans leurs efforts de développement durable, en les aidant, notamment, à atteindre les objectifs de développement établis au niveau international.

14. *Soulignons* la possibilité et l'opportunité de positionner stratégiquement l'UNESCO dans les débats internationaux concernant le cyberspace, en prenant en compte les expériences passées de l'Organisation, sa structure plurielle et ses mandats spécifiques, ainsi que l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2015. L'Organisation devra contribuer à accroître la sensibilisation mondiale et la compréhension commune, entre toutes les parties prenantes, des avantages et des impacts des Technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier en ce qui concerne le défi éthique d'exploiter pleinement le potentiel des nouveaux médias, tout en ne compromettant pas les droits humains universels, y compris les droits à la vie privée et à la liberté d'expression.

15. *Insistons* sur l'importance de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives phares consacrées aux interactions culturelles et au dialogue interculturel, telles que la Route de l'esclave et l'utilisation pédagogique des Histoires générales et régionales produites par l'UNESCO, en particulier l'Histoire générale de l'Afrique, pour des raisons pédagogiques.

16. *Attachons* la plus grande importance à ce que l'UNESCO renforce son rôle de catalyseur de la coopération internationale intergouvernementale.

17. *Soulignons* l'importance des conventions culturelles de l'UNESCO, particulièrement celle de 1970, relative au trafic illicite des biens culturels. L'UNESCO doit exercer pleinement son leadership afin d'articuler les efforts internationaux nécessaires à l'application effective de cet instrument normatif et d'explorer des pistes additionnelles pour renforcer avec des actions fortes la lutte contre le pillage du patrimoine culturel de nos peuples y compris le Patrimoine Culturel Subaquatique ; ainsi que de condamner, surveiller et contrôler l'action du trafic illicite des biens culturels.



UNESCO-PARIS



Mouvement des Non-alignés

18. *Soulignons également* l'importance de la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles et exprimons une profonde inquiétude pour le saccage du patrimoine culturel et la profanation des lieux sacrés dans les zones touchées par les conflits, ainsi que dans les territoires occupés.

19. *Rappelons* la proclamation de la période 2013-2022 comme Décennie internationale du rapprochement des cultures qui appelle les États membres à renforcer les activités qui favorisent la compréhension mutuelle et la tolérance par le dialogue et la coopération interreligieuse et interculturelle, tout en soulignant le rôle unique de l'UNESCO dans le domaine de la promotion de ces buts et objectifs aussi bien que dans la promotion d'une culture de la paix, afin de parvenir à un monde exempt de violence et d'extrémisme.

20. *Soulignons* le besoin pour l'UNESCO de renforcer son travail dans le domaine de la jeunesse avec une insistance particulière sur l'engagement citoyen et l'innovation sociale.

21. *Reconnaissons* que l'esclavage et la traite des personnes continuent de poser un défi sérieux pour l'humanité et exigent une réponse internationale concertée et, en insistant sur le rôle de l'éducation dans la sensibilisation à la prévention de la traite des personnes, réitérons notre engagement à étendre davantage la coopération avec toutes les agences des Nations Unies pertinentes, en particulier l'UNESCO en tant que membre du Groupe de coordination inter-institutions contre la traite des personnes, en vue d'assurer la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, y compris en promouvant et en considérant, comme une priorité, de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole sur la traite ; ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents, tel que la promulgation d'une législation nationale fournissant une protection juridique aux personnes victimes de la traite.

22. *Exprimons* notre profonde préoccupation face à la crise financière que subit l'Organisation, à la suite du non-paiement des contributions par un État membre, qui a mis l'avenir de l'Organisation et de son personnel dans une situation très délicate, et insistons sur l'urgente nécessité de revoir la procédure de vote de la Conférence générale et du Conseil exécutif, en cas de non-paiement des contributions par les États membres.



UNESCO-PARIS



Mouvement des Non-alignés

23. *Réitérons* que, dans le contexte de la crise financière, l'UNESCO doit préserver les thèmes et programmes qui sont au cœur de sa mission et doit définir ses priorités plutôt que de réduire son mandat.

24. *Réaffirmons* le rôle de l'UNESCO dans la dernière ligne droite pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier en ce qui concerne l'éducation et la culture, et appelons tous les États membres à réaliser la mission de base de l'Organisation à travers l'agenda de développement post-2015.

25. *Soulignons enfin* l'absolue nécessité pour les États membres du G77 et du NAM de s'unir pour sauver la force morale de l'UNESCO qui garde dans ses murs une longue histoire de savoir, de solidarité et de respect pour l'Humanité.